

# L'infiltrométrie et ses enjeux

*L'infiltrométrie est la mesure de la perméabilité à l'air des bâtiments.*

La consommation énergétique mondiale a presque doublé en 20 ans. La maîtrise de l'énergie est un enjeu économique, géopolitique et écologique de premier ordre. Or nous constatons que le bâtiment représente plus de 43% de la consommation énergétique française. Aujourd'hui, pourquoi ne pas exiger de ce secteur les efforts que nous exigeons des autres industries ; il y est d'ailleurs encouragé par des directives européennes et nationales.



L'ensemble des experts s'accorde aujourd'hui sur le fait qu'une bonne isolation thermique est fondamentale mais perd son efficacité si la perméabilité à l'air de la construction n'est pas contrôlée.

En rendant les parois d'un bâtiment

étanches, l'objectif n'est pas de fermer celui-ci à toute circulation d'air, mais de mieux maîtriser les flux volontaires (ventilation) et de limiter le plus possible les flux incontrôlés (fuites). Nous pouvons ainsi, non seulement réaliser des économies d'énergie substantielles (de 8 à 20kWh/m<sup>2</sup>/an soit plus de 500€ par an pour une maison de 140m<sup>2</sup>), mais aussi assurer une meilleure qualité de l'air intérieur (humidité, pollution), améliorer le confort thermique et acoustique des habitants, prévenir les dégradations du bâti (condensation, moisissures).

Le test d'infiltrométrie consiste, après fermeture des orifices volontaires (bouches d'aération, portes, fenêtres, etc.), à mettre la construction sous pression, ou dépression, à l'aide d'une porte soufflante. Le volume d'air sortant est mesuré à l'aide d'un ventilateur et d'une jauge étalonnés. Les infiltrations sont mises en évidence par différents moyens : fumigène, main, caméra thermique, anémomètre.

La démarche, structurée et précise, est présentée dans un rapport final. Ce rapport contient aussi les résultats chiffrés, les lieux de fuite repérés par le mesureur, ainsi que ses conclusions. Il est un outil concret pour le constructeur dans la correction des défauts d'étanchéité. Pour le propriétaire, il représente une garantie d'économie d'énergie. De



plus les acteurs de la construction (professionnels ou non) peuvent trouver à notre contact des réponses à leurs questions.

La réglementation thermique 2012 (RT2012), entrant en application progressivement à compter du 28 octobre 2011, exigera, pour toutes les constructions, le même niveau d'étanchéité à l'air que celui exigé aujourd'hui par le label « BBC-Effinergie ».

Contact : 06 43 65 94 66  
Laurent Relange  
[www.hautdoubainfiltrometrie.fr](http://www.hautdoubainfiltrometrie.fr)

Haut Doubs  
Infiltrométrie

Laurent RELANGE - 06 43 65 94 66  
12 chemin des Gouttottes - 25800 Valdahon  
[www.hautdoubainfiltrometrie.fr](http://www.hautdoubainfiltrometrie.fr)